

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Une cellule d'écoute est instituée au sein de l'Université de Caen Normandie à compter du 1^{er} septembre 2022.

Article 2 : Cette cellule d'écoute est composée comme suit :

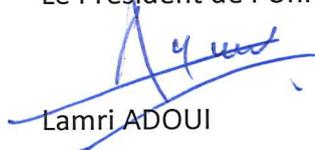
- Mme Sara BENOIST, Professeure agrégée, Carré international (suppléante),
- Mme Karine BUHLER, Maîtresse de conférences, IAE (suppléante),
- Mme Maria CASTILLO, Maîtresse de conférences, UFR Droit,
- Mme Sabine CREVITS, BIATSS, CEMU,
- Mme Camille DELAHAIE, Doctorante en Neurosciences,
- M. Jean-Sébastien DUBRULLE, BIATSS, IUT GON,
- Mme Barbara GRUJARD, Psychologue, Médecine des personnels,
- Mme Marion HANOTEL, BIATSS, ESIX (suppléante),
- Mme Anne LECLERC, Médecin, Médecine des personnels,
- Mme Aurélie LEFEVRE, Infirmière, SUMPPS,
- Mme Océane LENEVEU, SUMPPS,
- Mme Michèle MOLINA, Professeure, UFR Psychologie,
- Mme Anne-Solène PEPIN, Etudiante en 2^{ème} année de médecine,
- M. Samuel PRUNIER, Infirmier, Médecine des personnels,
- Mme Julie THIBAUT-LANDEMORE, Médecin, SUMPPS.

Article 3 : L'arrêté du 19 juillet 2022 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 : La Directrice générale des services de l'Université de Caen Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, 15 décembre 2022

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI